

L'Autorité de la concurrence autorise sous conditions le rachat des Journaux du Midi par La Dépêche du Midi

Le groupe La Dépêche du Midi, principalement actif dans le Sud/Sud-Ouest de la France, à travers la publication des titres de presse quotidienne régionale *La Dépêche du Midi*, *La Nouvelle République des Pyrénées* et *Le Petit Bleu de Lot-et-Garonne*, avait notifié à l'Autorité de la concurrence le projet d'acquisition du groupe les Journaux du Midi, qui publie pour sa part les titres de presse quotidienne régionale *Midi Libre*, *L'Indépendant* et *Centre Presse*. L'Autorité de la concurrence a constaté que l'opération placerait le groupe La Dépêche du Midi en situation de monopole sur les marchés de la presse quotidienne régionale dans les départements de l'Aude et l'Aveyron. Si l'opération n'entraîne pas de risque d'augmentation des prix dans ces deux départements, elle risque en revanche de conduire à une homogénéisation du contenu des titres, au détriment des lecteurs qui subiraient une réduction de la qualité et de la diversité des journaux de presse quotidienne régionale. Pour y remédier, le Groupe La Dépêche du Midi s'est engagé à ne pas procéder à l'harmonisation des contenus de ses titres, à maintenir des rédactions en chef distinctes et consacrées aux différents titres et à poursuivre la diffusion de l'ensemble de ses titres de presse quotidienne régionale dans l'Aude et l'Aveyron. Un mandataire indépendant, agréé par l'Autorité de la concurrence, veillera au respect des engagements pris.